

Compte rendu de la séance du 06 juin 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Alain DOCQUIN

Ordre du jour:

- Transfert de la police de publicité extérieure à la collectivité

Questions diverses.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2024 à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Préalablement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal: l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir le vote d'une subvention au profit du Comité des fêtes de Villamblard concernant l'inauguration de la quatrième station trail du département créée par le Conseil départemental et la Communauté de Communes Isles et Crempse en Périgord.

.Cette proposition est acceptées par le Conseil municipal qui décide, à l'unanimité , de modifier l'ordre du jour en conséquence.

Transfert de la police de publicité extérieure à la collectivité (DE 2024 017)

Pour renforcer le rôle dévolu aux élus locaux dans la protection du cadre de vie de leurs administrés, l'article 17 de la loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1 104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets) prévoit la décentralisation des compétences de police de la publicité extérieure au profit des maires à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que pour les communes de moins de 3 500 habitants, le président de l'EPCI à fiscalité propre se voit transférer la police de la publicité,

Considérant les possibilités d'opposition et de renonciation à ce transfert prévues par l'article L.5211-9-2 du CGCT,

Vu l'article 17 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021

Vu la délibération DE 2023-024 du 26 mai 2023 du conseil municipal,

Monsieur le maire,

PROPOSE au conseil municipal de conserver ce pouvoir de police au sein de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conserver le pouvoir de police de la publicité extérieure au sein de la commune.

Demande de subvention (DE 2024 018)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention du Comité des fêtes de Villamblard concernant la quatrième station trail du département créée par le Conseil départemental et la Communauté de Communes Isles et Crempse en Périgord.

Cette station trail s'adresse aux marcheurs, aux traileurs ainsi qu'aux vététistes.

Cinq boucles de 5 à 30 km parcourront les communes de Villamblard, St Jean d'Estissac, Issac, Beleymas, Montagnac la Crempse et Saint Hilaire d'Estissac.

Cette station trail représente un attrait sportif et touristique pour notre secteur, Les maires et associations participantes organisent le 16 juin une journée inaugurale ouverte à tous. Afin d'organiser au mieux cet évènement, une subvention exceptionnelle de 100 € est demandée à chaque municipalité concernée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention du Comité des fêtes de Villamblard d'un montant de 100,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 100,00 € au Comité des fêtes de Villamblard

Questions diverses:

1. Planning des élections européennes du 9 juin 2024. A cette occasion, le Maire rappelle qu'il y a obligation de tenir un bureau de vote pour les élus municipaux sauf motif valable.
2. Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place à l'initiative de Q Energy d'une concertation préalable du public relative au projet agrivoltaïque de Sautonie. Dans l'objectif d'une parfaite information du public le dossier de présentation du projet ainsi qu'un registre seront mis à disposition du public à la Mairie. Cette consultation aura une durée supérieure à deux semaines et permet d'une part au public de formuler des observations ou propositions et d'autre part d'améliorer la qualité et l'acceptabilité de nos projets.
Elle se déroulera du 19 juin au 03 juillet inclus. Deux permanences publiques se dérouleront en Mairie de Saint-Hilaire-d'Estissac le mercredi 26 juin de 9h30 à 13h00 et le mercredi 03 juillet de 13h00 à 16h00.
3. Point sur les travaux de la salle des fêtes.

